



## PREFECTURE

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

Rodez, le 12 décembre 2019

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Alerte météo : Vigilance Orange Vent - pluie - inondation

Episode de vents forts et de fortes précipitations, nécessitant une vigilance particulière, du fait de forts cumuls sur la période, risquant d'engendrer des inondations.

En ce qui concerne le vent, il se renforce sensiblement en fin de nuit de jeudi à vendredi et vendredi matin. Les rafales de vent pourront atteindre 90 à 100 km/h en plaine et 120 à 130 km/h sur les reliefs.

### **Conséquences possibles :**

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues. Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables. Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés. Risque de débordement des réseaux d'assainissement. Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». Des coupures d'électricité peuvent se produire.

**Mme la Préfète invite les usagers à être prudents, à suivre l'évolution de la situation sur le site de météo France : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com), et à adopter les conseils de comportement suivants :**

- Limitez vos déplacements,
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent,
- Ne vous promenez pas en forêt,
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers,
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol,
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments,

- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents,
- Soyez très prudents,
- Respectez, en particulier, les déviations mises en place. e vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée,
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

*Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle*  
*Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : [pref-communication@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-communication@aveyron.gouv.fr)*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12